

Objet : Demande de subvention – Conseil Départemental de Saône-et-Loire – Tous à vélo

Le Maire de la commune de Saint-Rémy,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L.2122-22,

Vu les modalités d'intervention du dispositif « Tous à vélo » du Conseil Départemental de Saône-et-Loire,

Vu la délégation du Conseil Municipal accordée à Madame le Maire par délibération n°60/20 du 24 septembre 2020 et complétée par la délibération n°043/21 du 30 juin 2021 autorisant Madame le Maire à demander à tout organisme financeur, l'attribution de subventions en fonctionnement ou en investissement, quels que soient la nature de l'opération et le montant estimé du projet subventionné,

Considérant que la commune a pour projet la réalisation d'un aménagement cyclable visant à relier la rue des Alouettes à la Voie Verte Départementale via la rue Jean Moulin, la Route de Givry et la rue du Petit Charrot sous forme d'un itinéraire jalonné Trajectoire Matérialisée Cycliste et d'une piste cyclable bidirectionnelle. Le coût travaux de ce projet est évalué à 147 000 € TTC soit 122 500,00 € HT.

D E C I D E

ARTICLE 1 :

Il est autorisé le dépôt d'une demande de subvention auprès du Conseil Départemental de Saône et Loire au titre du dispositif Tous à Vélo pour le financement des travaux d'aménagements cyclables mentionnés ci-dessus.

ARTICLE 2 :

La demande de subvention porte sur un montant de 5 000 € pour un budget prévisionnel total de 122 500,00 € hors taxes soit 4,08 % de la dépense.

ARTICLE 3 :

Cette décision peut être contestée dans les 2 mois à compter de sa notification, soit auprès de Madame le Maire pour un recours gracieux, soit auprès du Tribunal administratif de Dijon qui peut être saisi via l'application Télérecours citoyens accessible sur le site www.telerecours.fr pour un recours contentieux.

ARTICLE 4 :

La présente décision sera publiée conformément aux dispositions de l'article L.2122-29 et de l'article L. 2131-1 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Ampliation sera adressée :

- A Monsieur le Sous-Préfet de Chalon sur Saône
- A Monsieur le Trésorier Municipal

Fait à Saint-Rémy, le 26/09/2024

Florence PLISSONNIER


Maire
Conseillère Départementale

